

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



- **INTRODUCTION**
- **PARTIE I : LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

- **PARTIE II : PROJET DE LOI DE FINANCES 2021**

STABILITE AFFICHEE DES CONCOURS DE L'ETAT ET UNE FISCALITE CONTRAINTE PAR LES REFORMES

- **PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE CURNONTERRAL**

I – EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II – LES RECETTES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT

- **CONCLUSION**
- **ANNEXES : L'ENDETTEMENT – LES RESSOURCES HUMAINES**

# Introduction

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale.

- Cet exercice doit permettre à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget,
- Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du ROB transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein du conseil municipal.
- Ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

- Enfin, le ROB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

- Les orientations budgétaires présentées ci-après s'appuient sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer selon les modifications annoncées dans le Projet de Loi de Finances pour 2021.

## • PARTIE I : LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

- **Un contexte mondial déprimé et marqué par un rebond de l'activité économique post-confinement et des effets de retards de la crise encore inconnus**
- **Projection de croissance en recul de 4,4% du PIB mondial en 2020 avant une reprise attendue à 5,2% en 2021**
- **L'économie française en récession en 2020 mais une reprise annoncée pour 2021**

Les prévisions pour 2020 varient entre -8,7% et 10% du PIB.

Pour l'année 2021 qui devrait voir la fin de la crise sanitaire une reprise est annoncée avec une croissance espérée de 7% du PIB.

- **Le taux d'inflation selon la présentation du PLF 2021 progresserait de +0,7% (d'autres observateurs économiques annoncent +0,6%)**
- **En 2021 le déficit public devrait être ramené à 6,7% du PIB (10,2% pour 2020)**
- **La dette publique passerait de 98,1% du PIB en 2019 à 116,2% du PIB en 2021**

# **PARTIE II : PROJET DE LOI DE FINANCES 2021**

## **UNE FISCALITÉ LOCALE CONTRAINTE PAR LES RÉFORMES**

Malgré la crise économique exceptionnelle que traverse le pays et qui impacte les collectivités locales, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes fiscales pesant sur les collectivités et les privant de plus en plus de leur autonomie fiscale.

En 2021 : second acte de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales mise en œuvre depuis 2018 (80% des contribuables ne paye plus cette taxe).

Le PLF 2021 prévoit pour les 20% des ménages encore imposés un allègement de 30% en 2021 et 65% en 2022 pour une suppression totale de cette taxe pour la totalité des ménages en 2023.

Ainsi, en 2021 les collectivités locales percevront un produit de remplacement de la taxe d'habitation.

**La commune de Cournonterral sera vigilante sur la compensation totale.**

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Pour 2021, les concours financiers de l'Etat seront de 43,2 Milliards d'€.

Le gouvernement a annoncé une stabilité des dotations.

La péréquation continue de progresser faiblement de 180 Millions € montant identique depuis 2018).

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) + 90 millions €.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 794 Millions €, identique à 2020.

Le bloc communal, qui avait été mis à contribution en 2020 via l'inclusion de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), sera épargné en 2021; l'enveloppe normée ne consommera que 50M€ au titre des variables d'ajustement contre 120M€ en 2020, elle sera diminuée pour les Départements (5M€) et les Régions (7,5M€).

## **LES DOTATIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT**

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local seront reconduits à l'identique soit :

- 570 Millions € pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement (rénovation thermique, transports durables...);
- 1 Milliard € pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reconduits;
- Le FCTVA est abondé de 546 millions € en 2021 pour un total de 6,5 milliards €

## **PÉRÉQUATION HORIZONTALE**

Le PLF 2021 ne prévoit pas de modifications quant aux conditions d'assujettissement et d'éligibilité au FPIC enveloppe maintenue à 1 milliard €.

## **REVALORISATION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE**

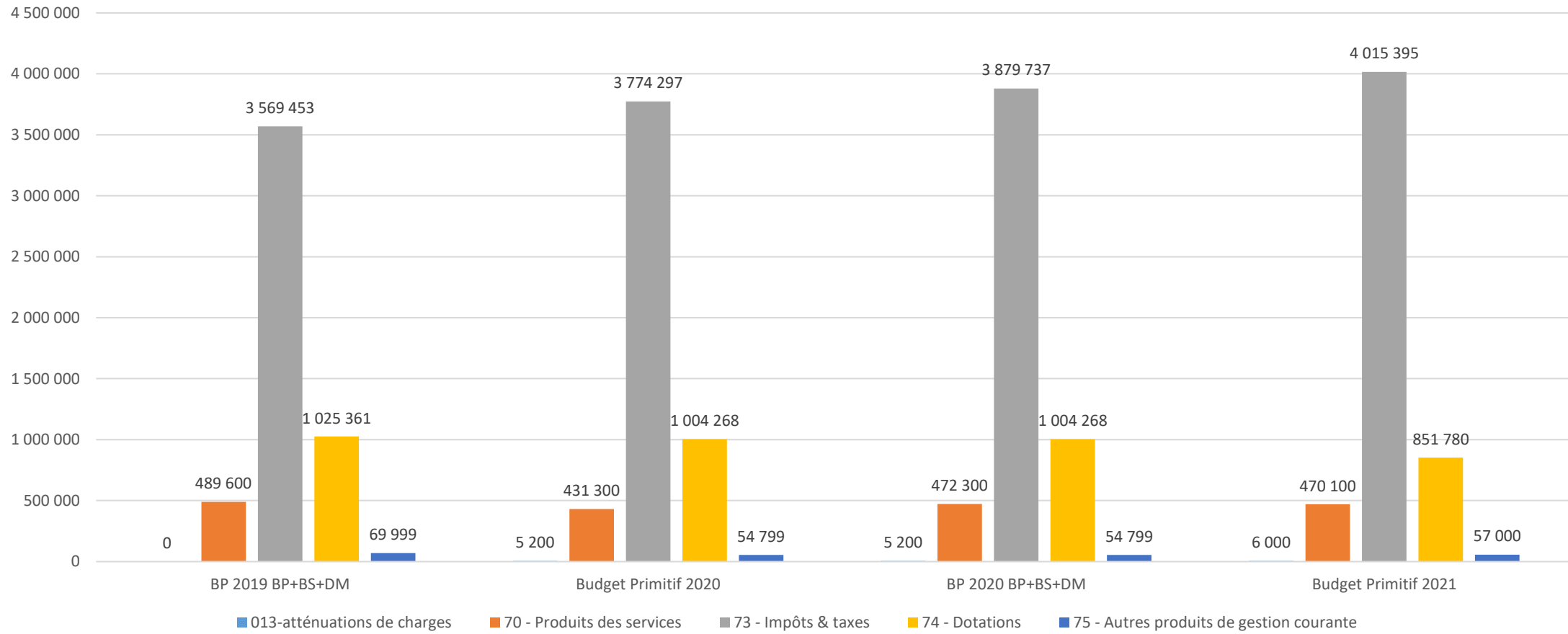
Le parlement n'a pas encore fixé ce taux pour 2021.



## I – EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

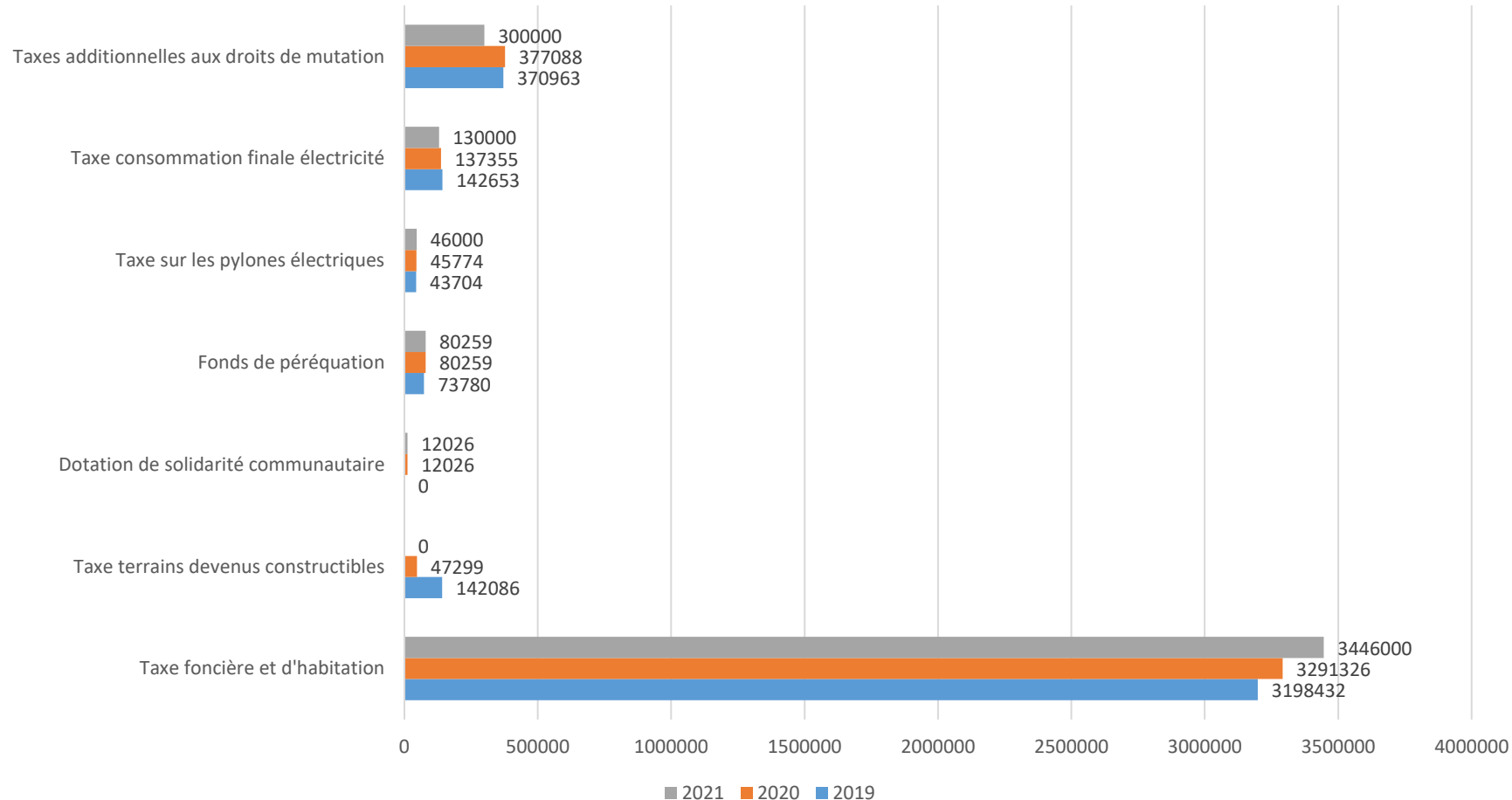
**Les recettes de fonctionnement restent stables malgré le contexte de crise.** En 2021, les recettes réelles de fonctionnement sont stables (-0,29% par rapport à l'exercice 2020),

Chapitre	BP 2019 BP+BS+DM	Budget Primitif 2020	BP 2020 BP+BS+DM	Budget Primitif 2021	Évolution 2020/2021
013- atténuations de charges	0	5 200	5 200	6 000	15,38
70 - Produits des services	489 600	431 300	472 300	470 100	-0,47
73 - Impôts & taxes	3 569 453	3 774 297	3 879 737	4 015 395	3,50
74 - Dotations	1 025 361	1 004 268	1 004 268	851 780	-15,18
75 - Autres produits de gestion courante	69 999	54 799	54 799	57 000	4,02



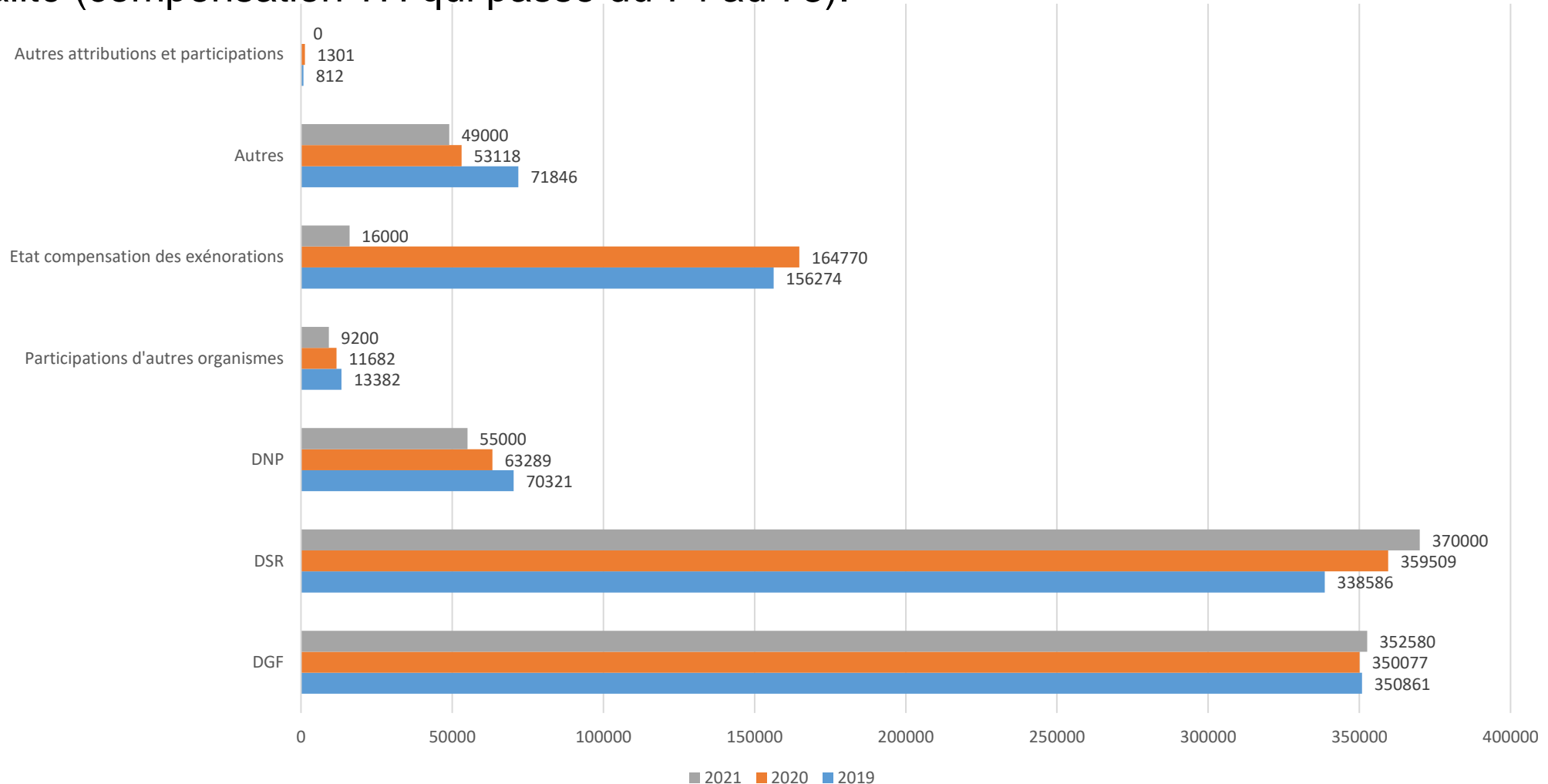
## Evolution des contributions directes et de la fiscalité indirecte reçue par la commune

Les contributions directes (TH, TFB, TFNB) augmentent de 4,7% sans augmentation des taux d'imposition : maintien de la dynamique de croissance des bases et de la population.



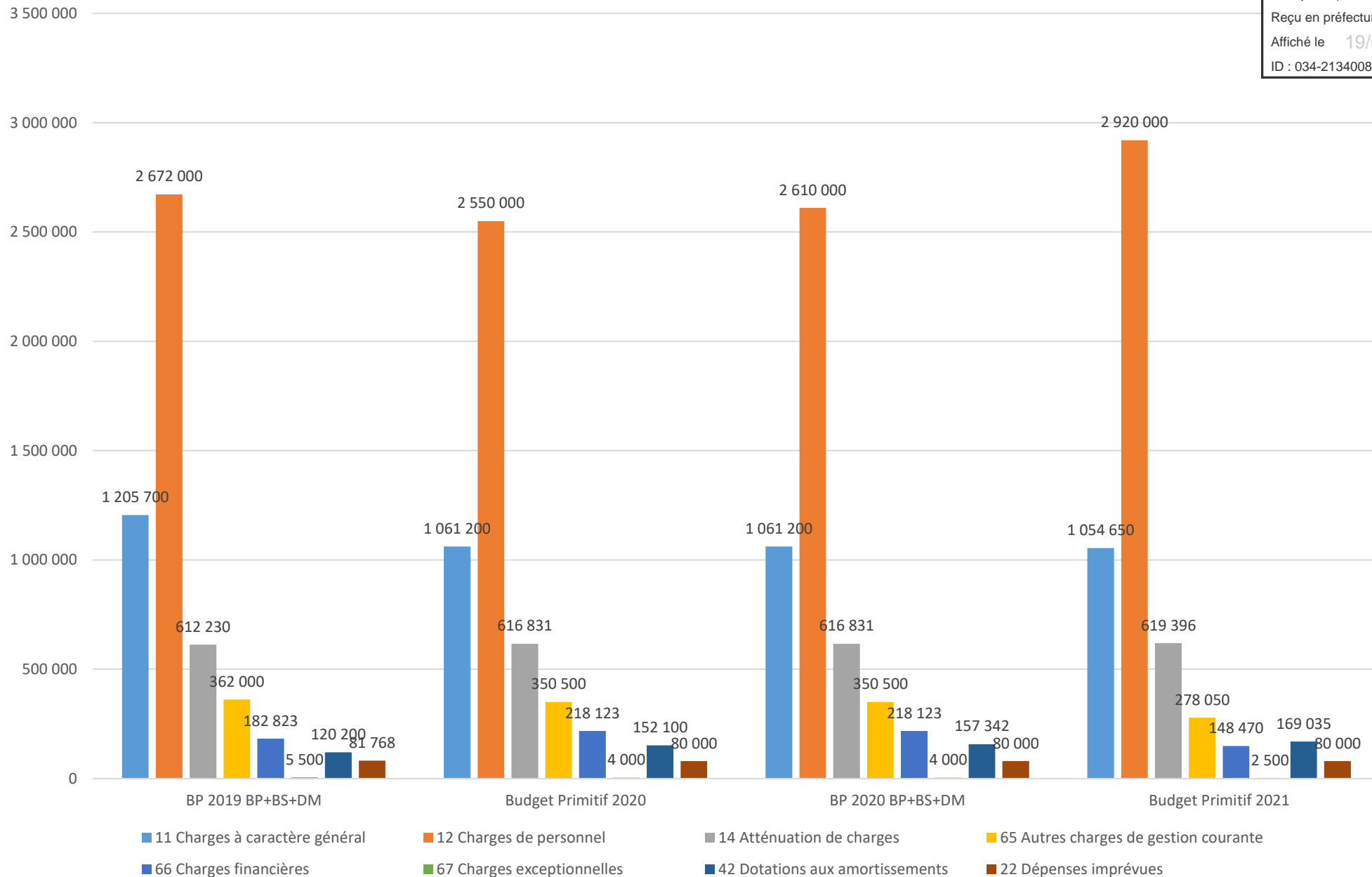
# Evolution des principales dotations et subventions perçues par la Commune

Une prévision à la baisse des recettes (-17,83%) pour ce chapitre justifiée par la réforme de la fiscalité (compensation TH qui passe du 74 au 73).



## Des charges de fonctionnement en évolution

Chap	Libellé	BP 2019 BP+BS+DM	Budget Primitif 2020	BP 2020 BP+BS+DM	Budget Primitif 2021	Évolution 2020/2021
11	Charges à caractère général	1 205 700	1 061 200	1 061 200	1 054 650	-0,62%
12	Charges de personnel	2 672 000	2 550 000	2 610 000	2 920 000	11,88%
14	Atténuation de charges	612 230	616 831	616 831	619 396	0,42%
65	Autres charges de gestion courante	362 000	350 500	350 500	278 050	-20,67%
66	Charges financières	182 823	218 123	218 123	148 470	-31,93%
67	Charges exceptionnelles	5 500	4 000	4 000	2 500	-37,50%
42	Dotations aux amortissements	120 200	152 100	157 342	169 035	7,43%
22	Dépenses imprévues	81 768	80 000	80 000	80 000	0,00%



- Une **augmentation maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement** avec une enveloppe pour les imprévus (chapitre 022) de 80 000€ du total des dépenses réelles de fonctionnement.
- Charges à caractère général -0,6%.

Volonté de maîtriser les dépenses par la mise en place de groupements de commandes publiques avec 3M, révision des contrats de prestations de services (maintenance informatique, téléphonie) et de fournitures (fluides notamment). Un contrôle trimestriel du taux de consommation des crédits est mis en place, avec recalages éventuels.

- La hausse des dépenses de personnel (chapitre 012) +11,8% , essentiellement portée par le service Enfance Jeunesse, a plusieurs explications :
  - Ouverture de classe, qui génère automatiquement un encadrement supplémentaire au niveau du périscolaire,
  - Les contraintes sanitaires liées au COVID19 qui obligent à un encadrement plus important des enfants, compte tenu de la division des groupes,
  - Plus globalement l'arrivée des nouveaux habitants

Un policier municipal supplémentaire est également venu renforcer l'équipe actuelle

## II – LES RECETTES ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- L'important autofinancement dégagé s'élève à 1 152 116 € et ainsi permet de participer au financement de son programme d'investissements par des ressources propres
- Excédent capitalisé : 1 152 116 euros
- Subventions d'investissement : 168 000 euros
- Recettes PUP : 510 600 euros
- FCTVA : 85 000 euros

**Soit un total de recettes de : 1 915 716 euros**

- Une forte capacité d'endettement : 5 980 789 d'euros de Capital Restant Dû (CRD)
- Un ratio de désendettement de 7,5 ans au 01/01/2021
- Pas de recours à l'emprunt en 2021, qui sera une année consacrée aux études et diagnostics.



# Projets d'investissement inscrits en 2021

- **RAR 2020 : 1 394 619 euros**

Dont Fonds de concours (205 000) Mesures compensatoires (22 780) Terrains lycée (1 133 565)

- **EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE**

Rénovation local ALP Bastide : 25 344 euros

Réfection toiture école Château Mallet : 208 330 euros

- **MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Remplacement matériel informatique : 65 000 euros

Nouvel onduleur : 2062,80 euros

- **SECURITE**

Nouveau véhicule PM : 15 935 euros

Extension et amélioration de la vidéoprotection : 90 000 euros

- **AMELIORATION VOIRIE**

Travaux PPI voirie 3M : 355 000 euros

- **OUVERTURE D'UN ESPACE FRANCE SERVICES DANS LE QUARTIER HELIOS**

Travaux, équipements informatiques et mobilier : 172 800 euros

- **FRAIS D'ÉTUDES pour les projets sous MOA municipale**

Halle des Sports : 163 000 euros

Nouveau groupe scolaire : 80 000 euros

2021 s'intègre dans le projet de Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) du mandat estimé 19 M€ d'investissement sur 6 ans, afin de réaliser notamment le nouveau groupe scolaire (estimation 10 M€), la halle des sports (estimation 4,5 M€), le PPI voirie en coordination avec 3M (400 000 euros/an).

## **ANNEXE 1 L'ENDETTLEMENT**

- Le capital restant dû de la collectivité s'élève à 5 980 788 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 11 emprunts
- L'extinction de la dette est programmée en 2035
- La situation financière de Cournonterral permet le recours à des emprunts
- La répartition des taux affiche une stratégie orientée vers des taux fixe afin de sécuriser la dette communale et pouvoir anticiper au plus juste les remboursements des intérêts pesant sur la section de fonctionnement

### **LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTLEMENT**

Le ratio de désendettement\* permet d'apprécier la capacité de la Ville à se désendetter : c'est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Il mesure le temps théorique nécessaire à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette, si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette.

La capacité de désendettement de Cournonterral est de 7,5 ans en 2020.

\* 12 ans est le seuil critique indiquant des difficultés à rembourser la dette propre.

## ANNEXE 2 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2021, les dépenses de personnel augmentent de 310 000 euros soit de **+11,88%** par rapport à l'exercice 2020.

L'augmentation des charges patronales et des mesures gouvernementales viennent également affecter chaque année le budget des collectivités.

Les charges de personnel représentent **57,22%** des dépenses réelles de fonctionnement,

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>5 103 066 €</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 920 000 €</b>
----------------------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------

\* DRF (sans virement à la section d'investissement et sans les opérations d'ordre budgétaires)